

PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

**Pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art
dans le cadre de l'opération de construction d'un
collège public à Loireauxence, conformément à
l'obligation de décoration des constructions publiques.**

1 - Présentation de l'opération et de son contexte

Le Département de Loire-Atlantique a voté lors du budget primitif 2017 le programme de l'opération de construction d'un collège public à Loireauxence.

Il s'agit d'un projet sobre et compact, en R+2 partiel. Sa capacité d'accueil est de 480 élèves (16 divisions) extensible à 600 (24 divisions) en raison d'un fort développement démographique sur le secteur. Il comprend une demi-pension, des locaux d'enseignement classiques, une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS), des locaux d'accompagnement à l'enseignement, des bureaux, un atelier de maintenance et deux logements de fonction.

L'ouverture de ce nouveau collège d'une surface plancher de 4 335 m², implanté sur un terrain d'environ 15 000 m² situé rue Pierre de Coubertin à Loireauxence (Varades), est prévue pour la **rentrée 2021**.

L'agence A PROPOS ARCHITECTURE est le maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Le coût des travaux pour cette opération (hors études, voirie et réseaux divers et équipement mobilier) est estimé, au stade avant-projet définitif, à 6 733 539 € HT (valeur mai 2018).

1.1 Parti architectural, environnemental et urbanistique



S'intégrer en douceur :

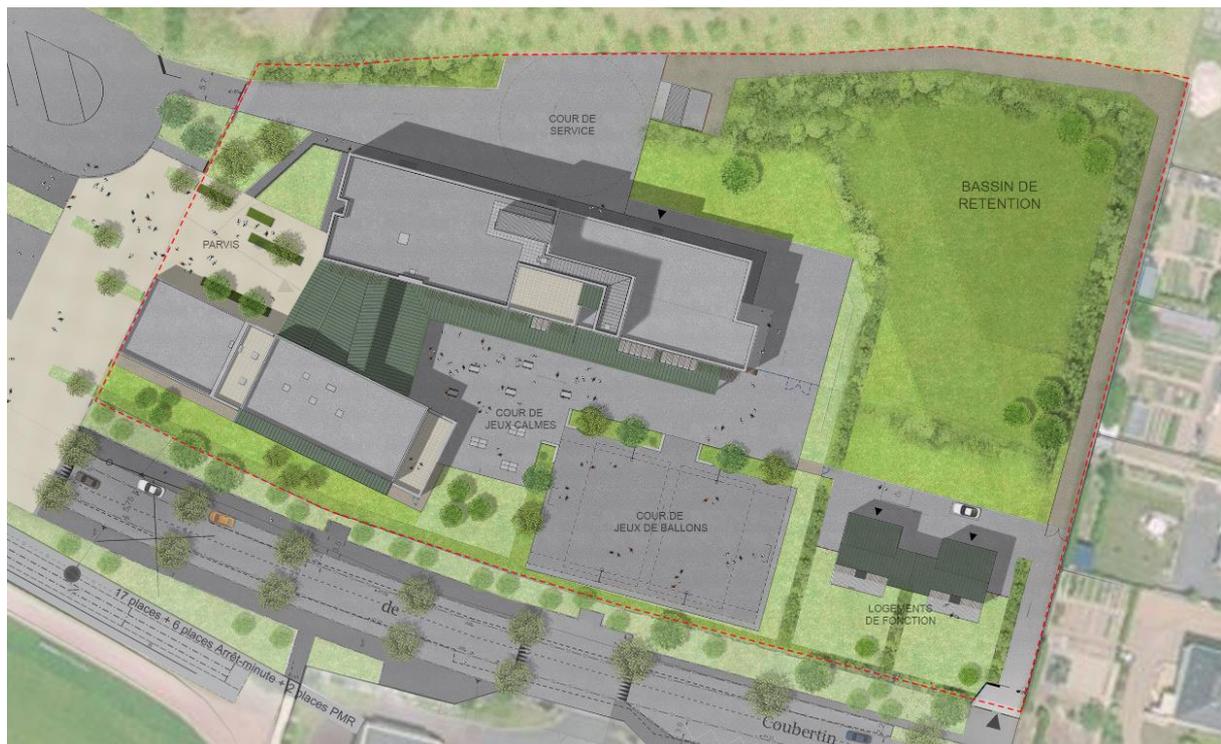
Le terrain d'assiette du futur Collège Loireauxence est bordé de bâtiments publics et de pavillons de faibles hauteurs, de terres agricoles et de zones humides.

Le projet doit donc s'intégrer en douceur dans ce paysage préservé.

Un premier bâtiment avec un seul étage, forme un front bâti le long de la rue Pierre de Coubertin. Ce premier plan du collège est à l'échelle du quartier et s'intègre ainsi parfaitement au tissu existant.

Un deuxième bâtiment avec 2 étages est construit tout au fond de la parcelle. Son éloignement de la rue ainsi que son architecture lui permettent de s'intégrer au paysage sans le dénaturer.

Ces deux bâtiments sont reliés par le Hall traité en jonction de ces 2 ailes du collège. C'est lui qui accueille les collégiens avec une architecture animée et colorée contrastant avec la sobriété du reste du collège.



Une architecture sobre et évolutive :

Pour atténuer l'effet de masse d'un bâtiment de 1 ou 2 étages, le dernier niveau de chaque bâtiment est traité différemment. Il est en bardage bois alors que les niveaux du dessous, forment un socle en béton blanc crème coloré avec des sables de Loire pour retrouver une chromatique locale.

Ce traitement différent du dernier étage permet d'atténuer la hauteur du collège pour mieux s'intégrer au tissu existant. Il permettra également une plus grande harmonie lors des extensions.



En effet, le futur collège Loireauxence a été pensé pour être évolutif jusque dans son architecture :

- Les futures extensions en 20 et 24 divisions sont prévues en R+2 en continuité du bardage bois. Les allèges en béton seront construites dès le départ et serviront dans un premier temps d'acrotère à 1m. Lors des extensions il n'y aura qu'à poser une ossature bois sur ces acrotères qui deviendront l'allège des fenêtres.



L'architecture singulière du bâtiment d'accueil :

Le Hall et ses locaux associés sont traités différemment du reste du collège. Situé en jonction des 2 bâtiments principaux et à l'emplacement de la haie bocagère existante, il est recouvert d'un zinc vert qui reprend la chromatique de la végétation du site. L'uniformité entre toiture et bardage verticale ainsi que le jeu des pentes de toit donne un caractère singulier à ce bâtiment d'accueil. Ici, on invite les collégiens et les visiteurs à entrer. On les accueille.



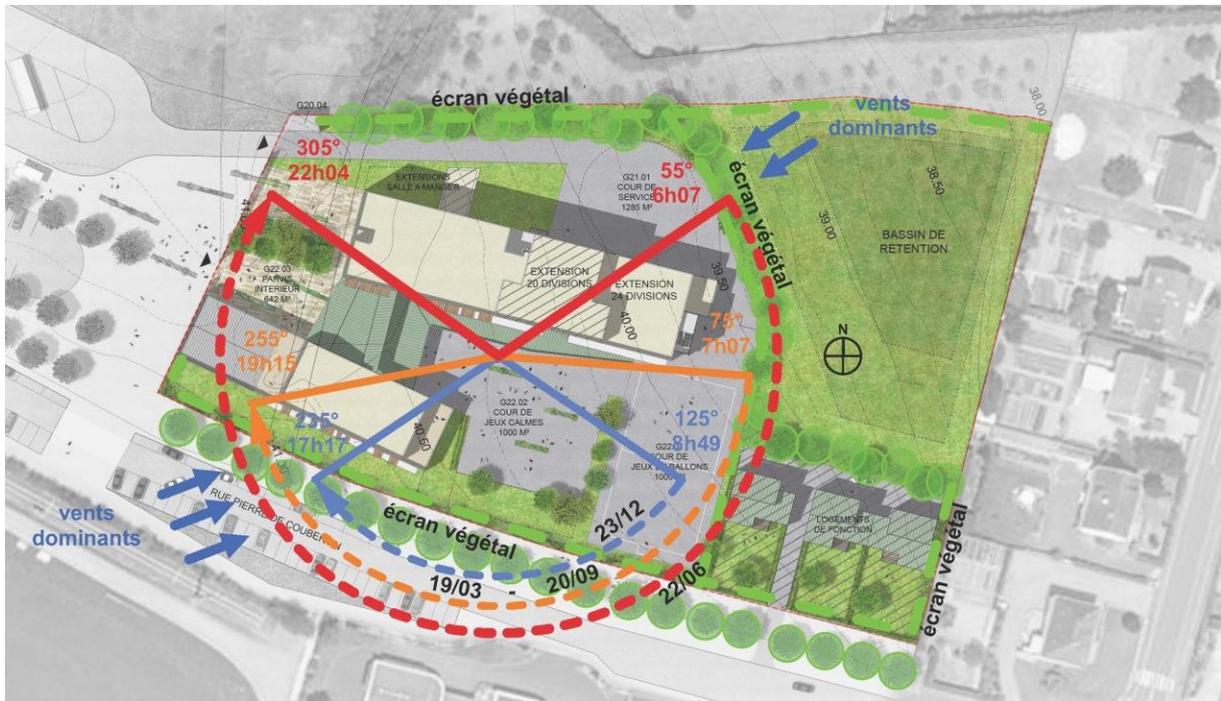
Le CDI comme vitrine :

Situé en RDC et visible aussi bien du parvis que de la rue, le CDI sera largement vitré. Son image paisible, studieuse et lumineuse sera la vitrine du collège pour les gens de l'extérieur.

Une implantation bioclimatique :

Tous les locaux du collège sont exposés nord ou sud, ce qui permettra une bonne gestion des apports solaires et de la lumière naturelle.

Les cours et une grande partie des préaux sont orientées plein sud et protégé des vents dominants, soit par les bâtiments eux-mêmes, soit par des haies bocagères mixtes.



Les salles au sud sont protégées par des casquettes dimensionnées pour ne pas laisser passer le soleil quand les jours se réchauffent.

Les locaux situés sous les préaux, et donc privés un peu plus de lumière naturelle sont des locaux dans lesquels il n'y a pas de cours (Entrée et Sortie Self, laverie, sanitaires collectifs, Foyer des élèves).

Des logements intégrés au tissu pavillonnaire :

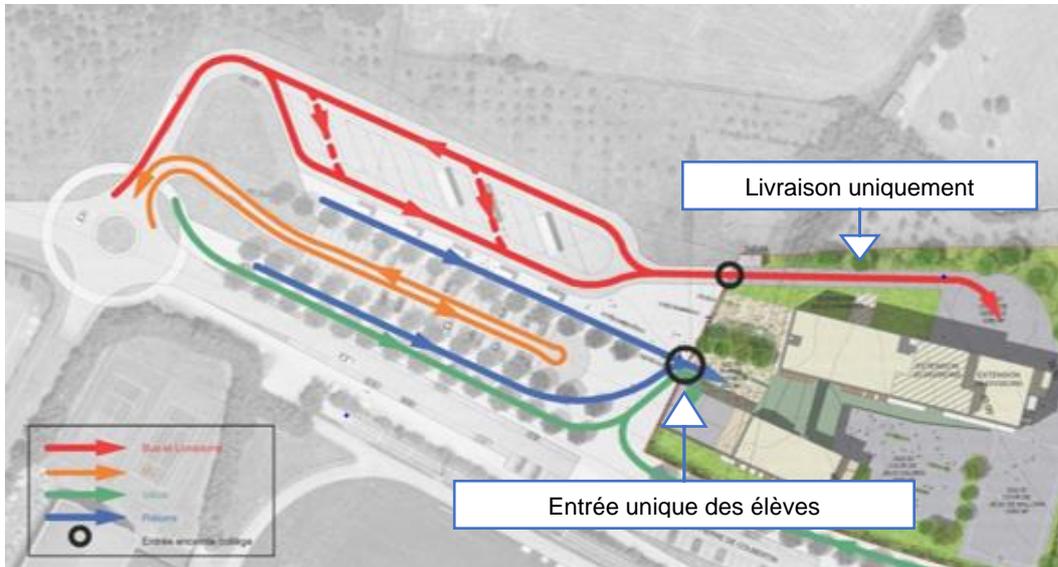
Les 2 logements de fonction sont positionnés à l'angle sud-est de la parcelle, près des pavillons existants. Ils sont accessibles depuis une voie privée unique qui débouche sur la rue Pierre de Coubertin. Ils sont eux aussi exposés plein sud. Leur architecture reprend le bardage bois pour se fondre dans le paysage



1.2 Parti fonctionnel

Le fonctionnement du collège est simple et étudié pour être évolutif.

Lorsque les collégiens arrivent le matin, s'ils sont en cars ou en voiture ils arrivent par une même allée centrale juste en face du parvis du collège. S'ils arrivent en deux roues, ils peuvent laisser leur vélo à l'entrée du collège sans croiser le flux des piétons arrivant des parkings.



Une fois sur le parvis, ils sont accueillis par le petit bâtiment en zinc vert du hall. A l'entrée, ils passent devant la loge du gardien qui est bien placé pour surveiller le parvis, l'abri-vélos et le hall. Ils n'ont qu'à traverser le Hall pour accéder aux préaux, à l'espace casiers et aux deux cours.

En plus de la loge gardien, on trouve dans le hall, le bureau Réception des Parents et le bureau du Conseiller d'Orientation, voisin du CDI.

A DROITE DU HALL : LE BATIMENT EN R+1

En rentrant dans le collège, à droite du Hall, sont regroupés rez-de-chaussée (rdc) une partie de la vie scolaire, le CDI et sa salle Multimédia, puis au R+1 l'administration et les locaux enseignants.



RDC - LA VIE SCOLAIRE :

Le bureau du CPE et celui des surveillants se font face. Les surveillants disposent d'une large vue sur la grande salle d'études, mais aussi sur les préaux, les cours, les sanitaires collectifs et le Foyer des élèves. Ils peuvent ainsi surveiller facilement les collégiens pendant leur temps libre.

La Salle d'Etudes, bien que située en RDC, est à l'écart du bruit de la cour et sa lumière naturelle n'est pas occultée par les préaux. Les collégiens pourront donc y étudier sereinement même pendant que d'autres sont dans la cour. La Salle Courante attenante deviendra, en version 24 divisions (600 élèves), une deuxième salle d'études.

RDC - LE CDI ET LA SALLE MULTIMEDIA :

Le CDI se développe lui aussi à l'écart du bruit de la cour mais étant très vitré et ouvert sur le Hall, les élèves peuvent y aller facilement pendant les heures de récréation. Sa double orientation en proue du bâtiment, lui confère un rôle de vitrine de l'établissement, aussi bien visible depuis le parvis d'entrée que depuis la rue Pierre de Coubertin.

Ses 2 espaces de travail situés de chaque côté disposent d'une belle lumière naturelle. La salle Multimédia est largement vitrée sur le CDI. On peut y accéder directement du Hall ou depuis le CDI.

R+1 - L'ADMINISTRATION ET LES LOCAUX ENSEIGNANTS :

Pour être à la fois proche du CDI et des Salles de Classes, les Locaux des Enseignants ont été positionnés en R+1 juste au-dessus du CDI. Un escalier situé à l'extrémité du hall permet d'y accéder aisément.

Cet escalier permet également de se rendre facilement à l'Administration depuis le Hall.



Le Bureau du Principal est situé juste au-dessus du Parvis et peut ainsi contrôler l'entrée de l'établissement. Comme le bureau du principal, ceux du Secrétariat et du Gestionnaire sont à l'écart du flux des élèves pour travailler en toute tranquillité.

La salle de réunion se trouve au débouché de l'escalier d'accès pour être facilement repérable depuis le Hall.

Les sanitaires adultes sont mutualisés et servent donc aussi bien à l'Administration qu'aux Locaux des Enseignants, lesquels disposent d'une terrasse extérieure bien agréable aux beaux jours.

A GAUCHE DU HALL : LE BATIMENT EN R+2 :



RDC - LA SALLE A MANGER :

La salle à manger est orientée plein Nord, ce qui lui évite les surchauffes d'été, mais largement vitrée pour lui apporter en profondeur de la lumière naturelle toute l'année. Les convives bénéficient d'une vue sur un espace vert mais aussi sur le paysage verdoyant de la zone humide, plus lointain.

Les Cuisines se développent elles-aussi plein nord, ce qui leur permet à la fois une bonne gestion de la lumière naturelle et des apports solaires mais aussi un accès direct à la cour de Service.

Pour accéder à la Salle à Manger, les collégiens passent par un self fermé accessible directement depuis l'un des préaux. Ils peuvent donc attendre à l'abri.

Les sanitaires collectifs sont situés juste à côté.

Une fois leur déjeuner terminé, les convives passent devant la Laverie déportée et ressortent par une porte sous le préau. Il n'y a donc pas de croisement de flux.

Le long de cette sortie, 2 WC et un local ménage peuvent être utilisées pour la Salle Polyvalente même quand les Cuisines sont fermées.

La salle à manger peut servir de Salle Polyvalente et être utilisée en dehors du temps scolaire. Elle est accessible en dehors des heures d'ouverture du collège par un cheminement le long de la façade nord.

RDC - LES CUISINES

Le hall de réception permet de contrôler les arrivées de marchandises et de les diriger vers la réserve sèche, la réserve de produits d'entretien ou les chambres froides. Les emballages primaires (cartons, films plastiques...) seront évacués directement vers le local déchets situé à côté.

Le bureau du chef, situé à proximité du hall de réception facilite ce contrôle. Il bénéficie d'un accès direct sur l'extérieur.

Les opérations de légumerie, déboîtement, désinfection et plaquage seront réalisées dans la Légumerie qui donne directement sur les zones préparations chaudes et froides.

Les locaux de production (préparations desserts, préparations froides et chaudes) forment un ensemble donnant sur l'arrière de la zone de distribution.

Le local Préparations Froides bénéficiera d'une chambre froide traversante vers le self permettant ainsi un réapprovisionnement rapide des vitrines réfrigérées (stockage des hors d'œuvres et des desserts).

L'espace laverie vaisselle est implanté à proximité immédiate de la sortie des élèves.

Une zone de ce local sera réservée au stockage de la vaisselle propre, en attente de réutilisation en préparations et/ou distribution. En fin de service, les déchets seront évacués via la salle à manger du personnel pour rejoindre le local déchets en façade du bâtiment.

Les Vestiaires disposent d'un accès complètement indépendant depuis la Cour de Service et sont à proximité de la Salle des Agents. Ils peuvent ensuite accéder directement aux Cuisines depuis leur vestiaire.

RDC - LES SANITAIRES/ LE FOYER DES ELEVES ET SA SALLE ASSOCIEE :

Sous le préau, on trouve les Sanitaires collectifs, complété d'un local ménage, le Foyer des élèves, la Salle Associée et le Dépôt EPS.

RDC - LA MAINTENANCE :

Les locaux de Maintenance et la plupart des Locaux Techniques sont accessibles depuis la cour de Service.

La Salle des Agents et leurs Vestiaires disposent d'un accès complètement indépendant depuis la Cour de Service. Ils peuvent ensuite accéder directement à la Cuisine depuis leur vestiaire.

RDC -POLE SANTE :

Pour terminer le RDC, le Pôle Santé occupe une position stratégique dans le Hall. À la fois facilement repérable mais à l'écart de toute vie bruyante il est aussi directement accessible depuis le parvis où un emplacement ambulance sera prévu.

R+1 LES LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS :

Le reste du bâtiment est assez simple :

- Au 1^{er} étage, se trouvent toutes les salles banalisées, les salles ULIS, les Arts Plastiques et la Musique.



- Au 2^{ème} étage, se regroupent les salles Sciences et Technologie.



On accède à ces étages par 3 escaliers :

- Le premier donne dans le Hall, près de l'Ascenseur. Il accède aux 3 niveaux (RDC / R+1 / R+2)
- Le deuxième est accessible depuis la cour. Il accède lui aussi aux 3 niveaux mais au R+2 il servira dans un premier temps essentiellement de sortie de secours. C'est en version 20 DIVISIONS qu'il commencera à être utilisé comme accès au 2^{ème} étage.
- Le troisième est un accès extérieur qui ne desservira dans un premier temps que le RDC et le 1^{er} étage. Son extension jusqu'au 2^{ème} étage sera nécessaire lors de l'extension du collège en 24 DIVISIONS (pas nécessaire en 20 DIVISIONS).

Pour accéder aux locaux d'Enseignements, les Enseignants peuvent emprunter une passerelle qui surplombe le hall. Ils sont ainsi de plain-pied avec les Salles de Classes tout en étant indépendants mais aussi proche du CDI et du Hall.

LES LOCAUX TECHNIQUES :

La plupart des Locaux Techniques sont au RDC, près de la Maintenance mais on trouve également 2 zones de locaux techniques dans les étages. Les 2 sont superposées et sont au-dessus de la cuisine :

- Le Local Ventilation en R+1.
- Le Local Extraction Cuisine, en R+2, sera en partie ouvert comme une Terrasse Technique et en partie fermé.

2 - Principe généraux de la commande artistique

2.1 - Montant attribué à l'intervention artistique et avis sur les candidats présentant un projet

Le montant consacré à la commande artistique, toutes taxes comprises, est égal à 1% TTC du coût prévisionnel des travaux HT au stade de l'Avant-Projet Détaillé - APD (en retirant les dépenses de voirie et de réseaux divers -VRD et d'équipement mobilier).

Sur la base de la décomposition du coût des travaux remise à la phase l'Avant-Projet Sommaire (APS), ce montant est de **67 335,39 € TTC**. Il inclut la conception, la réalisation, l'acheminement, l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes et les indemnités pour les candidats non-retenus.

Cinq candidats seront admis à présenter un projet dans le cadre de cette commande artistique.

Une indemnité de 3 300 € TTC sera versée aux quatre candidats non retenus. Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou de réduire ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté (*article R2172-14 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019*).

2.2 - Nature de l'œuvre

L'article 4 du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié décrit la nature des œuvres plastiques et graphiques pouvant être réalisées au titre du 1% :

- des œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie ;
- des œuvres graphiques et typographiques ;
- des œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie ;
- des œuvres des arts appliqués ;
- des œuvres utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres interventions artistiques, notamment pour l'aménagement paysager, la conception d'un mobilier original ou la mise au point d'une signalétique particulière.

Aucune thématique n'est imposée pour le présent projet.

Le comité artistique signale l'intérêt de l'environnement de cet établissement et la proximité de la Loire.

L'intervention artistique est susceptible d'adopter plusieurs formes.

L'artiste choisi devra avoir une sensibilité forte pour la conception d'une œuvre en étroite relation avec la pédagogie développée dans les collèges et avec ses usagers.

2.3 - Emplacement de la réalisation

L'emplacement de l'œuvre est ouvert dans la mesure où il ne gêne pas la circulation des collégiens, s'inscrit dans le périmètre foncier du collège et tient compte des spécificités du bâti et de ses zones d'extensions déjà définies.

2.4 - Exigences du maître d'ouvrage

L'autonomie énergétique de l'œuvre devra être garantie pour ne générer aucun coût de fonctionnement (maintenance, remplacement d'appareillage) supplémentaire.

L'œuvre ne devra pas conduire à une modification du bâti.

Afin de garantir la sécurité, une attention particulière sera portée sur la proximité de l'œuvre par rapport aux élèves le cas échéant, (par exemple : son usage comme point d'appui pour un accès en hauteur, les risques de coupures, d'étranglement, etc.).

2.5 - Les critères de sélection des candidats et des projets

Pour la phase de sélection des candidats admis à concourir :

- Motivation de l'artiste pour ce projet spécifique ;
- Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à travailler dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement du site.

Pour la phase de sélection des projets :

- Adéquation de la démarche artistique avec le programme proposé,
- Qualité de la proposition de médiation de l'artiste vers les publics (possibilités d'appropriation et de prolongement pédagogique par l'ensemble de la communauté, outils ...),
- Faisabilité technique dans le respect du programme artistique, du calendrier et du cadre budgétaire,
- Qualité de la réponse en termes de longévité, de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'œuvre.

Un contrôleur technique sera saisi pour donner un avis sur la faisabilité du projet.